

#### COMPTE RENDU

# DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Séance du 26 avril 2019

Le Conseil Municipal extraordinaire de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu habituel de ses séances le 26 avril 2019 à 18H00 sous la présidence de Monsieur André IPERT, Maire de Breil sur Roya.

Étaient présents: M. André IPERT Maire, M. Pippo OLIVERI 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Abid BOUKHADRA 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Renée GIORDANO 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Michel MASSEGLIA 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Bernadette CAUDRON, Mme Gisèle COTTALORDA, M. Jean-Marie MINOTTO, M. Michel BRAUN, M. Joseph REY, Mme Marie-Lou ALLAVENA, M. Jean-Pierre BEGHELLI, Mme Danielle GASTALDI.

Étaient absents-excusés: Mme Angèle VERAN 2ème Adjoint donne pouvoir à M. Pippo OLIVERI, Mme Laurence FORESTIER donne pouvoir à Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mme Sylvia GOSSMANN donne pouvoir à Mme Bernadette CAUDRON, Mme Christelle ABIDOS donne pouvoir à M. André IPERT, Mme Patricia BELTRA donne pouvoir à M. Jean-Marie MINOTTO.

Absente: Isabelle COTTA.

Secrétaire de séance : Mme Danielle GASTALDI.

Appel des présents par Mme Danielle GASTALDI.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** ouvre la séance du conseil municipal extraordinaire à 18H00.

1. Élection d'un adjoint en remplacement d'un adjoint démissionnaire.

Suite à la démission de Mme Renée GINCOURT-GIORDANO pour raisons de santé, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, le 21 mars 2019 et acceptée par monsieur le Préfet des Alpes Maritimes le 17 avril

2019, il y a lieu d'élire dans les 15 jours un nouvel adjoint qui occupera le poste vacant.

## Monsieur le Maire propose :

- de procéder à l'élection du nouvel adjoint.
- de décider que le nouvel adjoint occupera le poste de 4ème adjoint,

## Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire fait appel à candidature :

Sont candidats : - Gisèle COTTALORDA

- Joseph REY

- Jean-Pierre BEGHELLI

Mme Danielle GASTALDI assure le secrétariat de séance, Mme Marie-Lou ALLAVENA et M. Jean-Marie MINOTTO sont désignées scrutateurs.

#### Résultats du vote à bulletin secret :

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

Nombre de bulletins blancs et nuls : 2 Nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue: 9

Gisèle COTTALORDA a obtenu 13 voix, Joseph REY a obtenu 2 voix, Jean-Pierre BEGHELLI a obtenu 1 voix.

Mme Gisèle COTTALORDA est élue 4ème adjoint au Maire et remercie le Conseil Municipal de la confiance qui vient de lui être témoignée.

**Monsieur le Maire** précise que **Mme Gisèle COTTALORDA** prendra désormais en charge le service du **CCAS** de la Commune.

Mme Marie-Lou ALLAVENA parle au nom de Mme Laurence FORESTIER qui aurait souhaité que Mme Renée GINCOURT-GIORDANO termine le mandat en tant qu'adjointe.

**Monsieur le Maire** rappelle que **Mme Renée GINCOURT-GIORDANO** a démissionné pour des raisons de santé.

Monsieur le Maire propose qu'une indemnité de fonction d'adjoint au Maire avec délégation soit versée à Mme Gisèle COTTALORDA à compter du 26 avril 2019.

Vote: Pour: 17 Contre: 0

Abstention: 1 (Mme Laurence FORESTIER).

## 2. Avenant à la Délégation de Service Public du Camping « Azur et Merveilles ».

**Monsieur le Maire** explique que la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du camping municipal « Azur et Merveilles » signée le 26 Avril 2016 pour une durée de 3 ans arrive à son terme. Une nouvelle procédure de Délégation de Service Public doit être lancée.

La Commune, avec l'accord des services de la Préfecture des Alpes-Maritimes, a obtenu que le délai soit porté à 8 mois avant le renouvellement de la DSP.\*\*

Monsieur le Maire propose de prolonger de 8 mois l'actuelle convention par la signature d'un avenant afin d'assurer la continuité du service public jusqu'à la conclusion d'une nouvelle convention, ce qui constitue un motif d'intérêt général au sens de l'article L1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ledit avenant.

Vote: Pour:17 Contre:0

Abstention: 1 (Mme Laurence FORESTIER).

M. Jean-Pierre BEGHELLI souhaite savoir si les aménagements mis en place par les exploitants actuels seront pris en compte dans la nouvelle délégation de service public.

Monsieur le Maire répond que c'est la commission d'appel d'offres et d'adjudication dédiée à cette DSP qui déterminera les critères de choix des futurs gérants avec la mise en place d'un cahier des charges.

**M. Michel BRAUN** ajoute que les infrastructures mises en place par les exploitants actuels leur appartiennent.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur André IPERT Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 18h45.

ire de Breil sur Roya

André IPERT

\*DSP: Délégation de Service Public